

[livreshebdo.fr](https://www.livreshebdo.fr)

Comment la chaîne du livre négocie le virage de la facturation électronique - Livres Hebdo

Par Éric Dupuy

5–7 minutes

L'échéance approche. Dès le 1^{er} septembre, les professionnels du livre devront être en mesure de recevoir des factures électroniques. Cette nouvelle obligation concerne toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France et porte sur toutes les transactions entre professionnels.

Lire aussi : [Réforme de la facturation électronique : ce qui va changer pour le livre](#)

Pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), l'obligation d'émettre des factures électroniques (e-invoicing) s'appliquera dès le 1^{er} septembre 2026. Les PME et les micro-entreprises (y compris celles délivrant des factures sans TVA) ont jusqu'au 1^{er} septembre 2027 pour se préparer. Attention toutefois : l'obligation d'être en mesure de recevoir des factures électroniques concerne bien toutes les entreprises, dès le 1^{er} septembre prochain.

L'Association des librairies informatisées et utilisatrices des réseaux électroniques (ALire) anime plusieurs formations à ce

sujet. *« Beaucoup d'entreprises ne sont pas prêtes parce qu'elles n'ont tout simplement pas été informées, il n'y a pas eu assez de communication des services de l'État en amont. C'est tout l'intérêt d'organiser des webinaires, avec les associations régionales de libraires ainsi que les différentes structures départementales et nationales »*, souligne leur déléguée générale **Nina Stavisky**.

Besoin de pédagogie

Dans le cadre de cette réforme, les professionnels sont obligés de désigner une plateforme agréée par l'État, [parmi la centaine proposée](#). La directrice générale de Dilicom **Véronique Backert** recommande *« d'anticiper et d'avoir sa plateforme prête avant la fin du mois de juillet »*. L'entreprise propose son service Dilifac qui est relié à l'une des plateformes agréées : Ventya. Mais beaucoup de librairies n'ont pas encore souscrit. *« Quand nous leur parlons d'e-reporting ou de ligne d'adressage, ce sont des termes nouveaux dont ils n'ont pas forcément entendu parler. Cela demande beaucoup de pédagogie »*, explique Véronique Backert.

Côté édition, plusieurs webinaires sont proposés par le cofondateur et administrateur d'OPLibris **Pat Cova**. Environ 130 maisons sont impliquées dans cette [société coopérative d'intérêt collectif](#). Le logiciel de gestion dispose d'un module qui permet de faire la passerelle entre OPLibris et la solution de Dilicom. *« Si la facture émise par l'éditeur est conforme, Dilifac l'envoie vers Ventya. Sinon, elle repart chez nous avec les corrections à apporter »*, indique Pat Cova.

L'offre est proposée sans surcoût : *« Nos plus gros clients réalisent 3 à 4 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce sont des structures moins bien armées que les grandes maisons »*,

justifie le responsable. La cabane bleue, maison d'édition jeunesse, fait partie des sociétaires d'OPLibris. Sa responsable **Sarah Hamon** y voit « *l'intérêt de simplifier les flux et de tout gérer depuis une seule interface.* »

Le choix de l'interprofession

Les avantages de la facture électronique sont nombreux tant pour les éditeurs que pour les libraires. « *Une fois qu'ils comprennent le fonctionnement, les libraires sont plutôt soulagés puisque cette réforme a été faite pour simplifier les procédures comptables dans les entreprises* », affirme Nina Stavisky. À la librairie L'Armitière, à Rouen, dont les factures sont dématérialisées depuis plus d'un an, le responsable et président d'ALire **Matthieu de Montchalin** défend les solutions interprofessionnelles. L'enseigne s'appuie sur son logiciel de gestion Kamael, qui est relié à Dilifac.

Parmi les avantages plébiscités, la possibilité de stocker pendant 10 ans ses factures dans un coffre-fort électronique. Il est nécessaire de « *favoriser les solutions interprofessionnelles, parce qu'elles ne sont ni plus chères, ni moins complètes. Les revenus de Dilifac participent à l'équilibre financier de Dilicom et donc à l'ensemble de la chaîne du livre* », défend l'ancien président du Syndicat de la librairie française.

Bénédicte Cabane cogérante de la librairie Les Danaïdes est déjà habituée à Dilifac. Elle s'appuie sur ce service pour gérer les factures adressées aux collectivités via la plateforme de l'État Chorus Pro. Ces factures sont automatiquement intégrées à son logiciel de gestion LibriSoft. « *Le terrain est déjà préparé* », confirme la libraire. Son comptable lui avait recommandé une autre plateforme, avant de juger préférable de conserver un système déjà éprouvé. Selon Véronique Backert,

« les comptables jouent un rôle prescripteur important. Pour eux, c'est plus simple que tous leurs clients utilisent la même plateforme, d'où une forte prescription en faveur de la solution avec laquelle ils ont noué une coopération. »

Des évolutions attendues

Pour accompagner ces évolutions, les formations de Dilicom, OPLibris et d'autres acteurs du livre vont se multiplier cet été et à la rentrée. Les échanges porteront notamment sur les cas d'usage propres au secteur, comme la facturation des droits d'auteur. Chargée par l'État de préciser certains points, l'Afnor a publié fin juin une spécification consacrée aux droits d'auteur. Mais comme le précise le document, ce cas *« fait encore l'objet de discussions et est donc susceptible de compléments. »*